



Tableau indicateurs – Programme Parcs Nationaux

Nikitine Laura, plateforme informatique ODR Fernandes Camille, réseau évaluation ODR Ledoux Nicolas, plateforme informatique ODR Gendre Cédric, réseau évaluation ODR

INRA
Unité de service de l'Observatoire du Développement Rural (0685)
24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville
CS 52627
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX



Table des matières

Table des matières	1
Introduction	2
Accès aux données/indicateurs du programme	3
Présentation générale	5
Cadre général : différentes zones d'engagement au sein des Parcs Nationaux	5
Cadre général : axes, mesures et dispositifs	6
Les axes du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH)	6
Les mesures du PDRH	7
Les dispositifs du PDRH	9
Méthodologie choisie	13
Méthodologie de gestion des bases des tables et des bases de données	13
Méthodologie générale	13
Secret statistique	14
Méthodologie des données	14
Données INAO	14
Données ASP pour le RDR2	16
Données ASP pour les dispositifs 323	16



1. Introduction

Ce document est la notice de méthodologie et d'aide du dossier thématique « Parcs Nationaux » et plus spécifiquement, du tableau « Indicateurs au sein des Parcs nationaux (Approche par Commune du dossier) ». Un Parc National est structuré en différentes zones qui sont infra-communales. Le but de ces travaux est donc de construire des indicateurs généraux mis en œuvre sur le territoire des Parcs Nationaux et sur ces différentes zones en se basant sur différentes agrégations (communes, parcs nationaux, départements, régions et France métropolitaine). L'objectif étant d'affiner les résultats dans les parcs pour ces mesures du Règlement de Développement Rural (RDR) dont les contours sont intra-communaux.

Le tableau d'indicateurs décrit ici présente des indicateurs de l'agriculture sur le territoire des Parcs Nationaux français (métropole et DOM-COM) à partir des données sources suivantes :

SOURCES	DESCRIPTION
Parcs Nationaux de France	Référentiel communal des zones de Parc National
Agence de Services et de Paiement (ASP)	Données d'ensemble (bénéficiaires, paiements) et données techniques relatives au dispositif 323c
Mutualité Sociale Agricole (MSA)	Table des cotisants non-salariés à la MSA au premier janvier
Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)	Données associées au SIQO (Signe officiel d'Identification de la qualité et de l'origine) ainsi qu'à l'agriculture biologique (liste des opérateurs habilités par l'INAO, aires géographiques).

A la demande des parcs nationaux un focus sur le pastoralisme a été effectué.



2. Accès aux données/indicateurs du programme

Le tableau d'indicateurs est publié dans le répertoire des dossiers thématiques, dans le programme « Parcs Nationaux ».

Retrouvez ce tableau (cf. capture d'écran ci-dessous) en accédant au programme « Parcs Nationaux » dans le menu déroulant du « Réseau Evaluation » publié sur le site de l'ODR.

Pour cela, cliquez sur la rubrique « *Accès aux indicateurs* » du menu du programme « Parcs Nationaux ».



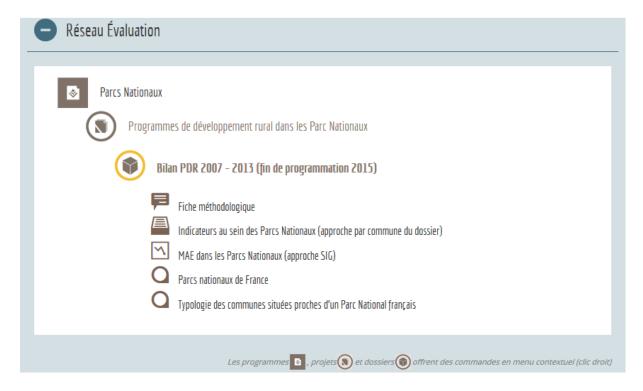




Cliquez sur « Parcs Nationaux ».



Déroulez les dossiers jusqu'au « Bilan PDR 2007-2013 (fin de programmation 2015) ».



Vous retrouvez alors :

- ⇒ Un tableau d'indicateurs et une fiche descriptive ;
- ⇒ Deux fiches méthodologiques pour le tableau d'indicateurs et pour la fiche descriptive ;
- ⇒ Des cartes réalisées avec un outil interne à l'ODR CartoDynamique ;



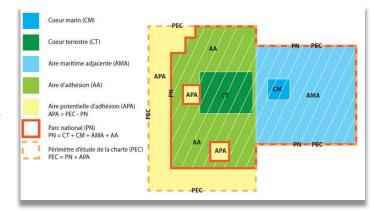
3. Présentation générale

3.1 Cadre général : différentes zones d'engagements au sein des Parcs Nationaux

Le tableau propose un bilan d'indicateurs génériques en tenant compte des spécificités des Parcs Nationaux. En effet, un Parc National se divise en trois zones d'engagements (ces définitions et images proviennent du site des Parcs Nationaux de France):

⇒ Le cœur du Parc

Afin de préserver le caractère du parc, ce territoire est soumis à une réglementation particulière qui encadre plus ou moins fortement certaines activités afin de s'assurer de leur compatibilité avec la préservation du patrimoine naturel, culturel et paysager.



A l'intérieur de cet espace, des « réserves intégrales », espaces au sein desquels la présence humaine est très limitée, peuvent être définies. Seuls les chercheurs peuvent y accéder pour des raisons scientifiques, afin d'observer les évolutions de la faune et de la flore sans perturbation d'origine anthropique.

⇒ L'aire d'adhésion

Cette zone qui entoure le cœur du parc résulte de la libre adhésion à la charte du parc national des communes situées à l'intérieur d'un périmètre optimal fixé par le décret de création du Parc. Ce périmètre est constitué par les territoires en continuité géographique ou en solidarité écologique (interdépendance des êtres vivants, entre eux et avec les milieux dans lesquels ils vivent, qu'ils soient naturels ou aménagés de deux espaces attenants) avec le cœur.

La charte est un projet concerté de territoire. Elle concerne à la fois le cœur et l'aire d'adhésion. Construite collectivement avec les communes et les acteurs du territoire, elle indique les orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable retenues pour le territoire pour une durée de validité de 15 ans. Les territoires des communes qui adhèrent à la charte du parc national constituent son aire d'adhésion.

⇒ L'aire potentielle d'adhésion

Les communes, pour leurs territoires hors cœur, qui décident de ne pas adhérer à la charte restent en « aire potentielle d'adhésion ». Elles ont néanmoins la possibilité d'adhérer à la charte trois ans après son approbation.

⇒ Autres zones possibles

Un parc national peut également comprendre des espaces appartenant au domaine public maritime et aux eaux sous souveraineté de l'Etat pour constituer un cœur marin ou une aire maritime adjacente reconnue comme une aire marine protégée au sens du Code de l'Environnement.



La « sélection engagement charte » vous permets de sélectionner la(les) zone(s) concerné(es) ✓ Sélection engagement charte ✓ Cœur ✓ Aire d'adhésion ✓ Aire potentielle d'adhésion ✓ Périmètre d'étude

3.2 Cadre général : axes, mesures et dispositifs

3.2.1 Les axes du Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH)

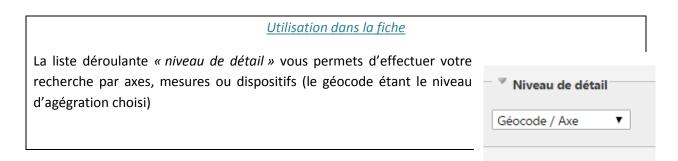
L'ensemble de cette documentation provient du WikiODR

Le PDRH décrit donc au niveau opérationnel la politique de développement rural en France. Il se définit autour de trois objectifs, structurés en quatre axes d'actions : trois axes thématiques et un axe méthodologique.

Chaque axe constitue un « groupe cohérent de mesures ayant des objectifs spécifiques, résultant directement de leur mise en oeuvre et contribuant à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs » (d'après le règlement (CE) n° 1698/2005 relatif au soutien au développement rural par le FEADER).

- Axe 1 : Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et sylvicole ;
- Axe 2 : Amélioration de l'environnement et du paysage ;
- **Axe 3 :** Qualité de la vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale. Voir l'article wiki Axe 3 PDRH
 - Axe 4 : Démarche LEADER (Liaison entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale).

Pour chacun de ces axes, correspondent des objectifs stratégiques, chacun se définissant par plusieurs objectifs opérationnels, auxquels sont reliées des mesures du FEADER.





3.2.2 Les mesures du PDRH

Chaque axe est divisé en sous-mesures.

Axe 1	Mesures	Libéllés				
	111	Formation, information des actifs des secteurs agricole, sylvicole et agro- alimentaire				
	112	Aide à l'installation des jeunes agriculteurs				
	113	Retraite anticipée des agriculteurs et des travailleurs agricoles				
	114	Utilisation des services de conseil par les agriculteurs et les sylviculteurs				
	115	Instauration des services d'aide à la gestion agricole				
	121	Modernisation des exploitations agricoles				
	122	Amélioration de la valeur économique des forêts				
	123	Accroissement de la valeur ajoutée des produits agricoles et sylvicoles				
	124 Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, proced technologies dans les secteurs agricole et alimentaire					
	125	Infrastructures liées à l'évolution et à l'adaptation des secteurs agricole et forestier				
	126	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par les catastrophes naturelles				
	131	Respect des normes fondées sur la législation communautaire				
	132	Participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire				
	Activités d'information et de promotion des produits faisant l'objet de rég de qualité alimentaire					

Axe 2	Mesures	Libéllés
	211	Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones de montagne qui visent à compenser des handicaps naturels
	212	Paiements destinés aux agriculteurs situés dans des zones qui présentent des handicaps autres que ceux des zones de montagne
	213	Paiements Natura 2000 et paiements liés à la directive 2000/60/CE
	214	Paiements agroenvironnementaux
	214	Paiements agroenvironnementaux
	215	Paiements en faveur du bien-être animal
	216	Aide aux investissements non productifs (agricoles)
	221	Premier boisement des terres agricoles
	222	Première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles
	223	Aide au premier boisement des terres non agricoles
	224	Paiements Natura 2000
	225	Paiements sylvoenvironnementaux
	226	Reconstitution du potentiel forestier et adoption de mesures de prévention
	227	Aide aux investissements non productifs (forêt)



Axe 3	Mesures	Libéllés			
	311	Diversification vers des activités non agricoles			
	312	Aide à la création et au développement des micro-entreprises			
	313	Promotion des activités touristiques			
	321	Services de base pour l'économie et la population rurale			
	322	Rénovation et développement des villages			
	323	Conservation et mise en valeur du patrimoine rural			
	331	Formation et information des acteurs économiques			
	341	Acquisition de compétences, animation pour élaboration et mise en œuvre de stratégies locales de développement			

Axe 4	Mesures	Libéllés				
	411	Aise en œuvre des stratégies locales de développement				
	412	lesures axe 2				
	413	Mesures axe 3				
	421	Coopération entre GAL				
	431	Animation/fonctionnement				
	511	Assistance technique				



3.2.3 Les dispositifs du PDRH

Ces mesures sont-elles mêmes divisées en dispositifs (les mesures non-souscrites ne sont pas présentes dans le tableau).

⇒ VR : Volet Régional

⇒ **Socle :** Socle commun à toutes les régions

Axe 1	Mesures	Program- mation	Dispositifs	Libéllés
	111	VR	111-A	Formation des actifs des secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire
		VR	111-B	Information et diffusion des connaissances scientifiques et des pratiques novatrices
	112	socle	112	Aide à l'installation des jeunes agriculteurs
	121	VR	121-A	Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) (mécanisation en zone de montagne)
		VR	121-B	Plan végétal pour l'environnement
			(121-C)	Dispositifs régionaux complémentaires d'aides à la modernisation
		VR	121-C1	Développement des énergies renouvelables et économies d'énergie
		VR	121-C2	Aide aux investissements collectifs (CUMA)
		VR	121-C3	Aide à l'investissement pour des jeunes agriculteurs
		VR	121-C4	Investissements de transformation à la ferme
		VR	121-C5	Investissements nécessaires à une démarche de qualité
		VR	121-C6	Aides aux cultures spécialisées
		VR	121-C7	Aide à la diversification de production
	122	Socle	122-A	Amélioration des peuplement existants : élagage,dépressage,éclaircie
		Socle	122-B	Travaux de reboisement d'anciens taillis, taillis sous futaie ou de qualité médiocre, travaux de conversion de taillis ou taillis sous futaie en futaie
	123	VR	123-A	investissements dans les industries agro-alimentaires



	VR	123-B	Aide à l\'équipement des entreprises d'exploitation forestière
124	VR	124	Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procedes et technologies dans les secteurs agricole et alimentaire
125	socle	125-A	Soutien à la desserte forestière
	VR	125-B	Soutien aux retenues collectives collinaires ou de substitution
	VR	125-C	Soutien à d'autres infrastructures du secteur agricole
132	VR	132	Participation des agriculteurs à des régimes de qualité alimentaire
133	VR	133	Activités d'information et de promotion des produits faisant l'objet de régimes de qualité alimentaire

Axe 2	Mesures	Program- mation	Dispositifs	Libéllés
	211	Socle	211	
	212	Socle	212	
	214	Socle	214-A	Mesure agroenvironnementale pour les systèmes herbagers extensifs
		Socle	214-B	Mesure agroenvironnementale pour la diversification des assolements en cultures arables
	214	VR	214-C	Système fourrager polyculture-élevage économe en intrants
		VR	214-D	Conversion à l'agriculture biologique
		VR	214-E	Maintien à l'agriculture biologique
		VR	214-F	Protection des races menacées
		VR	214-G	Préservation des ressources végétales menacées de disparition
		VR	214-H	Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques pour la préservation de la biodiversité
			(214-I)	Mesures agroenvironnementales territorialisées



	VR	214-I1	Mesures agroenvironnementales territorialisées Natura2000
	VR	214-12	Mesures agroenvironnementales territorialisées DCE
	VR	214-13	Mesures agroenvironnementales territorialisées autres enjeux
215	non retenu		
216	VR	216	aide aux investissements non productifs (agricoles)
221	VR	221	premier boisement de terres agricoles
226	socle	226-A	Aide aux travaux de reconstitution des peuplements forestiers sinistrés par les tempêtes de 1999 (plan chablis) et par d'autres événements naturels
	VR	226-B	Reconstitution des terrains en montagne (RTM)
	VR	226-C	Défense des forêts contre les incendies (DFCI)
227	VR	227-A	Aide aux investissements forestiers relatifs aux forêts ayant un rôle avéré de protection contre les aléas naturels
	VR	227-B	Investissements non productifs en milieux forestiers

Axe 3	Mesures	Program- mation	Dispositifs	Libéllés
	311	VR	311	Diversification vers des activités non agricoles
	312	VR	312	Aide à la création et au développement des micro-entreprises
	313	VR	313	Promotion des activités touristiques
	321	VR	321	Services de base pour l'économie et la population rurale
	322	VR	322	Rénovation et développement des villages
	323	VR	323-A	Elaboration et animation des documents d'objectifs Natura 2000 (DOCOB)
		VR	323-B	Investissements liés à l'entretien ou à la restauration des sites Natura 2000 (hors milieux forestiers et hors production agricole)



	VR	323-C	Dispositif intégré en faveur du pastoralisme
	VR	323-D	Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel
	VR	323-E	Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel
331	VR	331	Formation et information
341	VR	341-A	Stratégies locales de développement de la filière forêt-bois
	VR	341-B	Stratégies locales de développement en dehors de la filière forêt-bois

Axe 4	Mesures	Program- mation	Dispositifs	Libéllés
LEADER	411	VR	411	Mesures de l'axe 1
	412	VR	412	Mesures de l'axe 2
	413	VR	413	Mesures de l'axe 3
	421	VR	421	Coopération entre GAL
	431	VR	431	Animation fonctionnement
Ass. Tech.	511	VR	511-1	Réseau rural
		VR	511-2	Plan de communication
		VR	511-3	Autres actions d'assistance technique
		socle	511	AT nationale

4.1 Méthodologie choisie

4.1.1 <u>Méthodologie de gestion des bases des tables et des bases de données</u>

L'ensemble des scripts informatiques sont conservés au sein de l'ODR

4.1.1.1 Méthodologie générale

Gestion des données compilations

Chacune des tables a été jointe avec des tables d'information (provenant de l'ASP, de l'INAO, de la MSA et des Parcs Nationaux de France) déjà existantes au sein des bases de l'ODR. Les tables de l'INAO contenaient notamment des données sur le nombre d'exploitations agricoles par aires géographiques. NB: Des données MSA et INAO sont manquantes pour certains dossiers en fonction des années car elles n'ont pas été fournies à l'ODR.

Celles-ci ont ensuite été fusionnées dans une table unique, par année de campagne.

⇔ Onglets annuels

Les zonages géographiques ont permis de créer des tables dans les différentes zones des parcs par campagne et par zone géographique (par communes, parcs nationaux, départements et/ou régions). Celles-ci ont ensuite été fusionnées dans une table unique, par année de campagne. Les aires potentielles d'adhésion ont été calculé par soustraction entre la quantité totale du parc dans son entier et la quantité totale des zones cœur et aire d'adhésion.

Quantité aire potentielle = quantité parc – (quantité zone cœur + quantité aire d'adhésion)

⇔ Onglet « Total »

L'onglet « *Total* » a été réalisé sans doubles comptes. Par exemple, un bénéficiaire se trouvant, à la fois, dans l'année 2007 et dans l'année 2008 ne sera comptabilisé qu'une seule fois dans le total, entrainant ainsi toutes les autres données qui en dépendent (nombre de dossiers payés, d'exploitations...).



4.1.1.2 Secret statistique

Le secret statistique a été mise en place afin de protéger les données individuelles en masquant les effectifs strictement inférieurs à trois.

Plusieurs règles ont ainsi été appliquées en suivant ce schéma :

- Règle simple : le contenu de la cellule du tableau est caché lorsque celui-ci est strictement compris entre zéro et trois.
- Règle complexe : lorsque qu'une colonne mère (colonne principale) possédant des colonnes filles (colonnes secondaires), est cachée, ces dernières le seront également.
- Règle de décomposition : ne cacher le contenu que d'une colonne fille, entrainera automatiquement le masquage des données d'une deuxième colonne fille.
- Secret induit : afin d'empêcher le recalcule de certaines cellules par soustraction avec le total ou par changement de niveau d'agrégation, le secret statistique est appliqué à certaines cellules de manière aléatoire.

4.1.2 Méthodologie des Données

L'ensemble des données provienne des sources INAO (Institut national des appellations d'origine), de la MSA (Mutualité Sociale Agricole), de l'ASP (Agence de Services et de Paiements) et des Parcs Nationaux de France.

4.1.2.1 Données INAO

L'institut national de l'origine et de qualité, ou **INAO** (sigle de son ancien nom : Institut national des appellations d'origine), est un établissement public à caractère administratif français placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture. Il accompagne les producteurs qui s'engagent dans des démarches de qualité et gère plus globalement les signes d'identification de l'origine et de la qualité pour les produits fabriqués en France.



⇒ Identification des producteurs agricoles actifs

Les données de l'INAO mettent en évidence le nombre de producteurs agricoles actifs triés selon la labélisation de leur production.

- LR correspond à Label Rouge, marque commerciale de l'Union européenne
- AOC correspond à Appellation d'Origine Contrôlée, identifiant un produit dont les étapes de fabrication (production et transformation) sont réalisées dans une même zone géographique
- AOP correspond, quand à lui, à Appellation d'Origine Protégée, label de qualité propriété de la Communauté européenne
- **IG** est l'Indication Géographique, et met ainsi en évidence un lieu ou une région de production précis et détermine les caractéristiques du produit originaire de ce lieu. Les IG sont homologués par l'INPI (Institut national de la propriété industrielle).
- **IGP** pour Indication Géographique Protégée. A ce jour, seuls les produits naturels, agricoles et viticoles peuvent bénéficier d'indications géographiques, au niveau européen. Les IGP sont homologuées par l'INAO. C'est pourquoi il est prévu, s'il existe pour le même territoire une IG, que l'INAO puisse intervenir auprès de l'INPI.
- **STG** est la Spécialité Traditionnelle Garantie. Elle s'applique à un produit dont les qualités spécifiques sont liées à une composition, des méthodes de fabrication ou de transformation fondées sur une tradition.

⇒ Aires géographiques

Le nombre d'aires géographiques de l'INAO recense la totalité des espaces en France contenant des labélisations de qualité ou d'origine de produit.

Le calcul du nombre d'aires géographiques a été réalisé en comptant le nombre de combinaison par commune et IDA (identifiant d'appellation), en excluant les doublons afin de ne pas fausser les résultats.

⇒ Producteurs en Agriculture Biologique

Le nombre de producteurs exerçant une agriculture biologique a été calculé par correspondance de tables : d'une part en dénombrant le nombre d'habilitation agréée à l'agriculture biologique pour chaque producteur et d'autre part en recherchant le libellé « agriculteur » pour chacun de ces producteurs recensés.

Chaque individu est unique pour ne pas causer de doublon dans les données.



⇒ Autres opérateurs SIQO en Agriculture Biologique

Le nombre d'autres opérateurs SIQO (Signes d'identification de la qualité et de l'origine) contient tout ce qui n'est pas classé comme étant « producteur » de l'agriculture biologique (par exemple les transformateurs).

Ce nombre a été calculé par correspondance de table, en dénombrant le total d'habilitation agréé à l'agriculture biologique pour chaque opérateur et en recherchant tous les libellés hormis « agriculteur » pour chacun de ces opérateurs.

Chaque individu est unique pour ne pas causer de doublon dans les données.

4.1.2.2 Données MSA

La Mutualité Sociale Agricole (MSA) est le régime de protection sociale obligatoire des personnes salariées et non salariées des professions agricoles.

Elle s'applique aussi bien en France métropolitaine que dans les DOM-COM.

Le nombre d'exploitations agricoles soumises à la MSA a été calculé en listant les cotisants non-salariés inscrits à la MSA et en ne comptabilisant parmi eux que les exploitants non-solidaires.

2.1.1.1 Données ASP pour le RDR2

La table de données Paiements recense l'intégralité des paiements versés par l'ASP dans le cadre du RDR2.

La table des bénéficiaires, quant à elle, recense les informations relatives aux bénéficiaires de ces aides.

INDICATEUR	DEFINITION
Nombre de bénéficiaires payés	Personne morale ou physique ayant reçue le paiement d'une aide
Nombre de bénéficiaires payés hommes	Personne physique homme ayant reçue le paiement d'une aide
Nombre de bénéficiaires payés femmes	Personne physique femme ayant reçue le paiement d'une aide
Nombre de bénéficiaires payés non individuels	Personne morale ayant reçue le paiement d'une aide



2.1.1.2 Données ASP pour les dispositifs 323

Le dispositif 323 est une subvention mise en place en faveur du pastoralisme. Celui-ci vise à soutenir les actions assurant le maintien et le développement des activités pastorales. Il privilégie le caractère multifonctionnel de la gestion pastorale et le bénéfice global qu'elle offre aux zones concernées tout en garantissant l'entretien d'espaces naturels et le développement de zone fragiles. L'aide est accordée pour des projets d'opérations d'acquisition de matériel majoritairement collectifs à vocation pastorale, des actions nécessaires à la bonne conduite et à la protection des troupeaux, des actions de sensibilisation environnementale, de communication sur le domaine pastoral, d'accueil en faveur des acteurs ruraux, et des études permettant de mieux connaître et gérer ces territoires¹

Attention : les données fournies par l'ASP relatives aux dispositifs 323 sont des données déclaratives.

INDICATEUR	DEFINITION
323 Nombre Bénéficiaires	Personne morale ou physique pouvant prétendre à l'aide
323 Nombre dossiers payés	Nombre paiements accordés
323 Montant total	Montant total des paiements accordés
323 Nombre de jours de gardiennage	Nombre de jours de gardiennage alloués
323 Taille troupeau	Nombre de têtes composant le troupeau
323 Nombre dossiers enjeu natura2000	Dossiers correspondant à enjeu Natural2000 comptabilisés à partir du champ déclaratif « type de conduite »
323 Nombre dossiers protection prédation	Nombre de dossiers ouverts pour l'aide à la protection de la prédation (loups, par exemple)
323 Nombre dossiers sans pratique	Nombre de dossiers avec une pratique spécifique
323 Nombre dossiers thématique accueil acteurs ruraux	Nombre de dossiers ouverts pour des actions de sensibilisations (meilleure gestion des territoires, par exemple)
323 Nombre dossiers thématique animation conseil	Nombre de dossiers ouverts pour des actions d'animation et de conseil aux mesures agroenvironnementales
323 Budget chiens	Montant total du budget chiens

¹ Source : ASP, notice à l'attention des bénéficiaires potentiels du dispositif en faveur du pastoralisme 323



-

Contacts:

Fernandes Camille – Camille.Fernandes@inra.fr
Gendre Cédric – Cedric.Gendre@inra.fr
Ledoux Nicolas – Nicolas.Ledoux@inra.fr
Nikitine Laura – Laura.Nikitine@inra.fr

